

France

NOTE D'INFORMATION

Objet : Explications relatives au projet de déclaration entre le premier ministre du Québec et le président de la République française

La présente note vise à expliquer les raisons sous-tendant le projet de déclaration entre le premier ministre du Québec et le Président de la République française, le 21 janvier 2019, dans le cadre de la mission en France du premier ministre, M. François Legault.

Une déclaration conjointe est un instrument qui permet de marquer de manière forte l'orientation que le nouveau gouvernement entend donner à la relation France-Québec. Elle vise à renforcer le caractère stratégique de la relation économique franco-québécoise pour le développement des liens commerciaux entre l'Amérique du Nord et l'Europe.

L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) est un succès de la diplomatie franco-québécoise. La déclaration conjointe vise l'étape suivante afin d'appuyer les petites et moyennes entreprises pour qu'elles puissent saisir les nouvelles occasions d'affaires offertes par l'AECG.

Objectifs

La déclaration conjointe dresse un plan d'action détaillé pour renforcer la relation économique franco-québécoise. Les deux principaux objectifs sont l'augmentation des investissements et des échanges commerciaux entre la France et le Québec.

Moyens

La déclaration conjointe établit des moyens concrets pour atteindre ces objectifs, principalement : la mise sur pied d'une rencontre annuelle des ministres de l'économie et l'établissement d'un plan d'action économique qui contient des mesures de soutien aux PME, aux startups, aux laboratoires de certification des produits.

La déclaration permet aussi de faire des liens avec la Stratégie économique de l'Organisation internationale de la Francophonie et la présidence française du G7.

Secteurs cibles

La déclaration conjointe cible les secteurs d'activités innovants suivants : l'intelligence artificielle, le numérique, les entreprises culturelles, le tourisme, l'économie verte. Elle vise aussi le renforcement des relations franco-québécoises dans d'autres secteurs d'activité comme la transition écologique, la recherche et l'innovation, l'éducation et la jeunesse. Elle favorise en outre l'approche décentralisée pour la coopération économique.

France

8 janvier 2019